Publié sur *Château-Thierry* (https://www.chateau-thierry.fr)



Le conseil municipal est l'assemblée délibérante élue de la commune. Il est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Composé de 33 élus, le conseil municipal est présidé par le maire et se réunit au moins une fois par trimestre.

Les séances du conseil sont publiques, chaque citoyen est invité à y assister et peut prendre la parole en fin de séance.

Cliquez ici pour accéder au trombinoscope des élus

Source URL:https://www.chateau-thierry.fr/article/vos-elus